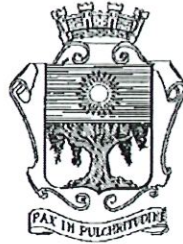


AR Prefecture

006-210600110-20260216-DM2026_04-DE
Reçu le 16/02/2026



VILLE DE BEAULIEU SUR MER

ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2026/ *04*

DATE D’AFFICHAGE : **16 FEV. 2026**

OBJET : MARCHÉ PUBLIC ALLOTI DE SERVICES – APPEL D’OFFRES OUVERT - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 30 janvier 2026,

Vu le budget primitif,

Considérant qu'il a été lancé, dans le respect des dispositions du code de la commande publique, un marché public alloti de services portant sur l'entretien des espaces verts (jardin Pasteur, nœud routier, baie des Fourmis, jardin Verdun et autres),

Considérant que la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert,

Considérant la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 30 janvier 2026,

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature, pour chaque lot, avec l'attributaire suivant :

- Lot n°1 « Secteur Est - Espaces verts « jardins Pasteur, Nœud routier » : société BOTANICA, sise 885, avenue du Docteur J. Lefebvre 06270 Villeneuve-Loubet, pour un montant total de 32 745,50 € H.T (offre de base : 15 337,50 € H.T, option n°1 : 15 308 € H.T et option n°2 : 2 100 € H.T),
- Lot n°2 « Secteur Ouest : espaces verts « Baie des Fourmis, jardin Verdun et rue de la 1^{ère} DFL » : société BOTANICA, sise 885, avenue du Docteur J. Lefebvre 06270 Villeneuve-Loubet, pour un montant total de 35 216 € (offre de base : 28 216 € H.T + option n°1 : 7 000 € H.T).

AR Prefecture

006-210600110-20260216-DM2026_04-DE
Reçu le 16/02/2026



Article 2 : La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE, sis 18, avenue des Fleurs à Nice, dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu sur Mer, le **16 FEV. 2026**

Le Maire,
Roger ROUX